



FORMATION D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT Titulaire d'une AC en transport routier de personnes – Véhicules n'excédant pas 9 places

ACWW24/25

Public concerné et Prérequis :

Toute personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

Horaire d'accueil du Centre :

8H00 – 12H00 / 13H00 – 16H00
Accueil des stagiaires à partir de 07h30 et jusqu'à 16h00

Horaire de la Formation :

Défini par le Planning de Formation

Durée et effectif de la formation :

35 heures.
1 stagiaires

Contact :

FORMALIB
Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibaftral.com
Accueil physique : du lundi au vendredi,
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

Lieu de la formation :

FORMALIB
Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Pour connaître les possibilités de restauration et d'hébergement, contacter FORMALIB
Tél. 0596972364 – mail:
contact@formalibaftral.com

Matériel nécessaire :

Aucun en dehors des prérequis

Documents remis :

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation

Modalités d'admission :

Aucun en dehors des prérequis

Délais d'accès

1 semaine

Modalités et méthodes pédagogiques :

E-Learning avec assistance pédagogique

Qualification des intervenants :

Déclaration d'activité / Agrément du centre

Préfecture Région Martinique
DEAL Martinique

Pour les formations ADR :

Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19) modifiant l'arrêté du 27/10/2017 (J.O. du 6/12/17).

Tarif HT – hors prestations complémentaires

774,19 €
Code CPF :

Modalité d'évaluation des acquis

Réalisation d'évaluations avec enregistrement des résultats obtenus
Suivi des modules de formation en ligne justifié par le détail du parcours de formation réalisé
La justification de la réalisation de l'ensemble du parcours de formation à 100% est une condition obligatoire pour la délivrance de l'attestation de fin de formation.

Sanction Visée

Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
Attestation de formation
Sans niveau spécifique
Possibilité de valider un/des blocs de compétences :
Sans objet

Code RS : 1243
Code Certif Info : 85635

Nos différents taux

100 % des stagiaires recommandent cette formation en 2024
Aucune validation nécessaire.

Objectifs Généraux

Permettre à toute personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes et qui n'a pas géré une entreprise de transport routier dans les cinq dernières années de suivre un stage d'actualisation de ses connaissances, afin de pouvoir être désignée comme gestionnaire de transport.

Débouchés

Débouchés : Gestionnaire de transport

Équivalences

FORMALIB

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibaftral.com

SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



FORMATION D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT Titulaire d'une AC en transport routier de personnes – Véhicules n'excédant pas 9 places

ACWW24/25

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Contact Référents :

Référente Sociale et Mobilité FORMALIB
Mme RAFFIN Kéhila
secretariat@formalibyaftal.com

Référente Apprentissage FORMALIB :
Mme IZEM Erika erika.izem@formalibyaftal.com

Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap et Santé local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Référente Handicap et Santé FORMALIB :
Mme Erika IZEM erika.izem@formalibyaftal.com

Les plus de la formation

Des moyens matériels performants et innovants.
Une formation active et inter active avec des cas pratiques.

Remise d'une documentation complète et ciblée.

Les supports pédagogiques ainsi que les ressources mises à disposition des apprenants sont présentés dès le premier jour de formation, afin de permettre une prise en main rapide et de faciliter le bon déroulement du parcours de formation.

Equivalences : Equivalences, passerelles, débouchés
:
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1243>

FORMALIB

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftal.com

SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



FORMATION D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT Titulaire d'une AC en transport routier de personnes – Véhicules n'excédant pas 9 places

ACWW24/25

OBJECTIFS ET DECOUPAGE DE LA FORMATION

- 1/ Identifier les objectifs et étapes de la formation réalisées depuis la plateforme e-learning
- 2/ Maîtriser le cadre réglementaire de l'activité transport (18 h 00)
- 3/ Maîtriser la réglementation sociale (10h00)
- 4/ Maîtriser et appliquer les règles de sécurité dans une entreprise de transport (10h00)
- 5/ Maîtriser la réglementation mise en place dans le cadre du développement durable et du respect de l'environnement (3h30)

PROGRAMME DETAILLE PAR SEQUENCE

1 Identifier les objectifs et étapes de la formation réalisées depuis la plateforme e-learning
Présentation animée de la formation : composée de modules thématiques en ligne

2 Maîtriser le cadre réglementaire de l'activité transport 18 h 00 en e-learning*
Cadre réglementaire du transport routier de voyageurs de moins de 9 places, conducteur compris
Règles d'accès à la profession
Principaux contrats en usage ainsi que droits et obligations qui en découlent
Documents requis pour l'exécution des services de transport de voyageurs par route
Différents types d'assurance propres au transport par route de voyageurs
Organes de contrôle de l'activité de l'entreprise de transport de voyageurs par route
Sanctions administratives et pénales et leurs modalités d'application en cas de non-respect de la réglementation

3 Maîtriser la réglementation sociale 10 h 00 en e-learning*

Règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories des entreprises de transport de voyageurs par route : forme des contrats, obligations des parties, conditions et durées de travail, congés payés, rupture du contrat, etc.
Obligations de l'employeur vis-à-vis des représentants du personnel, de la médecine du travail, de l'inspection du travail
Obligations de l'employeur vis-à-vis de la sécurité des salariés (document unique - DU)

4 Maîtriser et appliquer les règles de sécurité dans une entreprise de transport 3 h 30 en e-learning*

Formalités liées à la réception par type, à l'immatriculation et au contrôle technique de ces véhicules
Formations obligatoires pour les conducteurs (CPS, conducteurs-accompagnateurs TPMR)

FORMALIB

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyafral.com

SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



FORMATION D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT Titulaire d'une AC en transport routier de personnes – Véhicules n'excédant pas 9 places

ACWW24/25

Mesures nécessaires pour veiller au respect par les conducteurs des règles en matière de circulation
Consignes destinées aux conducteurs pour vérifier les normes de sécurité relatives à l'état des
véhicules, de leur équipement et des passagers

5 Maîtriser la réglementation mise en place dans le cadre du développement durable et du respect
de l'environnement 3 h 30 en e-learning*

Les mesures qu'il convient de prendre pour réduire le bruit (réglementation concernant les émissions
sonores des véhicules) et lutter contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur
(la réglementation concernant les émissions sonores des véhicules) et des émissions de particules et
de gaz polluants (les normes applicables aux véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris),
les normes CO2

Règles applicables à la conservation et à l'élimination des déchets : huiles usagées, pneus et batteries
hors d'usage, eau de lavage des véhicules

Contrôles et sanctions

6/ BILAN

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

FORMALIB

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE

Tél. 0596972364 – contact@formalibyafral.com

SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap